

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal, tenue le 3 avril 2023 à la salle du conseil, située au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette.

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire
Mme France Rivet, conseillère
M. Cédric Lecompte Laberge, conseiller
M. Réjean Fournier, conseiller
M. Daniel Laflèche, conseiller
Mme Julie Cyr, conseillère
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

2023-04-60 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. M. Nicolas Le Mat fait fonction de secrétaire.

2023-04-61 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par la conseillère Mme France Rivet, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

2023-04-62 - ADOPTION du PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023

Sur la proposition du conseiller M. Cédric Lecompte-Laberge par le conseiller M. Réjean Fournier, le procès-verbal du 6 mars 2023 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2023-04-63 - ADOPTION du PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2023

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier par le conseiller M. Ghyslain Maheu, le procès-verbal du 21 mars 2023 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2023-04-64 - ADOPTION du PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2023

Sur la proposition de la conseillère Mme Julie Cyr par la conseillère Mme France Rivet, le procès-verbal du 27 mars 2023 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2023-04-65 - COMPTE À PAYER

Sur la proposition du conseiller M. Ghyslain Maheu, appuyée par le conseiller M. Daniel Laflèche, il est résolu à l'unanimité des conseillers;

D'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Nicolas Le Mat directeur général, certifie sous mon serment d'office d'avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Comptes payés du 7 mars au 2 avril 2023	: 72 503.98 \$
Total des chèques	: 821.71 \$
Salaire du 7 mars au 2 avril 2023	: 36 227.78 \$
Prélèvement	: 16 610.94 \$

TOTAL	: 126 164.41 \$

2023-04-66 – DÉROGATION MINEURE DE M. ROSAIRE BRETON PORTANT SUR UNE MARGE LATÉRALE GAUCHE DU BATIMENT PRINCIPAL

CONSIDÉRANT QU'une séance du Comité Consultatif d'Urbanisme s'est tenue le 20 mars 2023 portant sur la dérogation mineure numéro 2023-011 de M. Rosaire Breton, concernant le lot 3765780, 1175 rue principale à Rivière-Beaudette;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur le maintien de la marge latérale inférieure à celle prescrite au règlement de zonage numéro 9118;

CONSIDÉRANT les représentations des requérants quant à leur bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande un avis unanime favorable;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Réjean Fournier, appuyé par la conseillère Mme Julie Cyr, et résolu à l'unanimité d'accorder la demande de dérogation mineure de M. Rosaire Breton quant à la marge latérale gauche du bâtiment principal de 0.34 mètres au lieu des 2 mètres requis;

2023-04-67 –INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE AU « DEL » DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT le coût élevé des factures d'électricité d'Hydro Québec depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT la subvention offerte par Hydro Québec pour convertir et remplacer les systèmes d'éclairage intérieurs comme extérieurs par des luminaires au « DEL » (Diode Électroluminescente);

CONSIDÉRANT QUE 6 emplacements ont été répertoriés pour remplacer les éclairages standards par un éclairage DEL, à savoir, le terrain multifonctionnel de l'école pour les éclairage extérieurs, le Centre de loisirs, la salle communautaire, l'hôtel de ville, la caserne des pompiers, et le garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le coût global d'achat de luminaires est de 35 612,43 \$, que la subvention d'hydro Québec est de 20 253,60 \$, le coût net pour la municipalité est de 15 358,83 \$ installation incluse, exceptée pour le terrain de l'école, lequel requiert l'installation préalable de deux nouveaux poteaux sur le terrain de pétanque;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller M. Cédric Lecompte-Laberge appuyé par le conseiller M. Daniel Laflèche de procéder à l'achat et l'installation de lumières au DEL dans chacun des 6 bâtiments pour la somme de 35 612,43 \$, moins la subvention d'Hydro Québec de 20 253,60 \$, soit un solde de dépenses de 15 358,83 \$;

2023-04-68 – RÉFECTION DES RUES

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rues nécessitent un entretien, voire une réfection sommaire ou partielle;

CONSIDÉRANT QUE les besoins les plus urgents se situent sur les rues, Penville-Baie, Saint-André, Jules Alarie, Chemin Sainte-Claire et Saint-Philippe ainsi que divers travaux de réparation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Beaudette a donné le mandat à la Fédération Québécoise des Municipalités « FQM » pour l'estimation de la réfection de diverses rues;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une partie des dépenses subventionnée Par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, via le programme T.E.C.Q (Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec) de l'ordre de 80% des dépenses totales;

CONSIDÉRANT QUE la période la plus propice pour les appels d'offres se situe au début du printemps;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller M. Ghyslain Maheu, appuyé par le conseiller M. Réjean Fournier d'octroyer le mandat à la FQM pour soumettre un appel d'offres pour la réfection des rues, le laboratoire de chantier, pour un montant de 42 000\$;

2023-04-69 – ADOPTION DU RÈGLEMENT N 2023-04 PORTANT SUR LE COLPORTAGE

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été déposé le 6 mars;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le conseiller M. Réjean Fournier, appuyé par la conseillère France Rivet d'adopter à l'unanimité des conseillers le règlement 2023-04 portant sur le colportage.

2023-04-70 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-05 PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE l’avis de motion a été déposé le 6 mars;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le conseiller M. Cédric Lecompte-Laberge, appuyé par le conseiller M. Ghyslain Maheu d’adopter à l’unanimité des conseillers le règlement 2023-04 portant sur les ententes relatives aux travaux municipaux

2023-04-71 – PLAN D’ACTIONS DE LA POLITIQUE DE LA MUNICIPALITÉ AMIS DES AINÉS « MADA »

ATTENDU QUE la population des aînés représente une part importante de notre communauté et que leur contribution est essentielle à notre municipalité;

ATTENDU QUE les aînés ont des besoins et des préoccupations particuliers en matière de logement, de transport, de service de santé, de loisirs et de participation à la vie communautaire;

ATTENDU QUE la politique Municipalité Amie Des Aînés est un cadre stratégique qui vise à améliorer la qualité de vie des aînés en favorisant leur inclusion sociale, leur autonomie, leur santé et leur bien-être;

ATTENDU QUE le plan d’Action qui en découle est un outil concret pour mettre en œuvre la politique Municipalité Amie Des Aînés et pour répondre aux besoins et aux priorités de notre communauté;

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette adopte la politique Municipalité Amie Des Aînés et le plan d’action qui en découle, tels que présentés en annexe à la présente résolution;

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette s’engage à collaborer avec les aînés, les organismes communautaires, les partenaires et les experts concernés pour la mise en œuvre de la politique Municipalité Amie Des Aînés et pour l’évaluation continue de ses résultats;

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette s’engage à allouer les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la politique Municipalité Amie Des Aînés et du plan d’action qui en découle, et à rendre compte annuellement de l’avancement de cette initiative auprès de la population et des instances concernées;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la conseillère Mme France Rivet, appuyé par le conseiller M. Réjean Fournier d’accepter la politique Municipalité Amie Des Aînés telle que présentée;

2023-04-72 – COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (MADA)

ATTENDU QUE les membres du comité de pilotage, à savoir Madame Johanne Fournier, Monsieur Claude Richer citoyenne et citoyen de la Municipalité et Madame Sophie Cousineau, responsable des loisirs sont reconduits pour former le comité de suivi;

ATTENDU QUE la politique Municipalité Amie Des Aînés nécessite un Comité de suivi qui doit se réunir 4 fois par an afin de faire le suivi des actions menées par rapport au plan d’action;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le conseiller M. Cédric Lecompte-Laberge appuyé par la conseillère Mme France Rivet d'accepter la création du comité de suivi de la politique Municipalité Amie Des Aînés;

2023-04-73 –REPLACEMENT DU RÉSERVOIR POUR LA POMPE DE LA STATION DE POMPAGE D'EAU BRUTE

CONSIDÉRANT QUE notre assureur a demandé le remplacement du réservoir de diesel pour l'alimentation de la pompe dans la station de pompage;

CONSIDÉRANT QUE le réservoir de 1000 litres a plus de 10 ans et n'est plus conforme;

CONSIDÉRANT QUE notre fournisseur « Pétrole Léger » a soumissionné pour un réservoir de 1000 litres, comprenant la dalle de béton sur laquelle il sera installé, ainsi que l'installation de ce dernier pour un total de 5 400 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Ghyslain Maheu appuyé par la conseillère Mme Julie Cyr d'octroyer le contrat de fourniture et d'installation à Pétrole léger pour un montant total de 5 400 \$ + taxes

2023-04-74 – RÉNOVATIONS DU BÂTIMENT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL (L'ANCIENNE ÉCOLE)

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment nécessite des travaux d'entretien, tels que la peinture des murs intérieurs sur l'ensemble de la bâtisse;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour va occuper les lieux dès la fin du mois de juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE le délai pour finaliser les travaux à temps nécessite un démarrage des travaux dans les prochains jours;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé plusieurs offres de service pour la peinture des murs, dont celles de « C.T Campeau », « Peinture Rigaud » et « Intérieur Sylvain Leboeuf »;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Peinture Rigaud » est la moins dispendieuse et qu'elle s'engage à finaliser les travaux avant la mi-juin 2023;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le conseiller M. Réjean Fournier appuyé par le conseiller M. Daniel Laflèche d'accorder le mandat à la compagnie « Peinture Rigaud » pour un montant total de 12 495 \$ plus taxes;

2023-04-75 – VARIA

COBAVER VS organise la descente de la rivière Beaudette en kayak le 22 avril, (laquelle sera reportée au 23 avril suivant la météo), au tarif de 15\$ par participant;

2023-04-76 - PÉRIODE DE QUESTIONS

NÉANT

2023-04- 77 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier appuyée par le conseiller M. Ghyslain Maheu il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 35 heures.

Mme Natasha Pagé
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.